

CHARTRE d'utilisation de la cuisine de la halle des sports à titre gratuit

Chaque association letrasiennne peut demander à utiliser la cuisine de la halle des sports une fois par an afin d'organiser des ventes de nourriture à emporter.

Le ménage de la cuisine et de l'extérieur (mégots, papier ...) sera assuré par l'association et ne sera pas facturé (matériel pour le nettoyage non fourni).

Une caution de 200 euros et une attestation d'assurance doivent être fournies.

Un état des lieux sera pratiqué avant et après l'utilisation de la cuisine par un membre représentant l'association et un conseiller municipal. Les clés seront remises lors de cet état des lieux.

L'accès aux toilettes, et à l'ensemble de la halle des sports n'est pas autorisé.

La location de la halle des sports dans sa totalité est prioritaire sur l'utilisation de la cuisine.

S'il y a besoin de tables et chaises en extérieur, celles de la halle des sports ne pouvant pas être sorties, celles rangées à la dalle doivent être utilisées.

Nom de l'association : Responsable :

téléphone : Mail :

Date et horaires d'utilisation de la cuisine :

Demande de chaises et tables stockées à la dalle : oui non

Etat des lieux :

	Avant	Après
Sols		
2 Réfrigérateurs		
Congélateur		
Evier, point d'eau		
Murs, portes		

Nombre de tables utilisées :

Nombre de chaises utilisées :

Remarques :

Signatures : représentant de la municipalité

responsable de l'association :

avant

après

avant

après